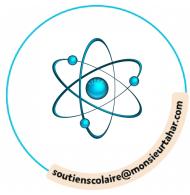


PHILOSOPHIE



CHAPITRE 10



Corrigé des exercices

Méthode : analyser un sujet de dissertation

L'analyse préparatoire, au brouillon, du sujet de dissertation est une étape indispensable pour réussir l'épreuve : c'est à partir d'elle que va pouvoir, d'une part, être saisis le sens et l'enjeu de la question et, d'autre part, être déterminée la problématique de la copie.

Corrigé de l'exercice 1

Corrigé du a)

La nature peut renvoyer à la fois à l'ensemble des êtres et des phénomènes matériels et à tout ce qui

existe indépendamment de l'activité humaine.

Corrigé du b)

La loi peut renvoyer soit à une obligation générale impérative (comme le suggère l'expression : « violer la loi »), soit à une régularité générale constatable (comme le suggère l'expression : « les lois astronomiques »).

Corrigé du c)

Le génitif « de » peut signifier soit « concernant », soit « à partir de ». La question est donc ambiguë puisqu'elle peut signifier soit « Y a-t-il des lois concernant la nature ? » ou « La nature peut-elle être réduite à des lois ? » ; soit « Y a-t-il des lois à partir de la nature ? » ou « La nature prescrit-elle des lois ? ».

Corrigé du d)

D'un côté, si l'on entend par « loi » une régularité générale constatable, alors il semble que l'observation de la nature, qui nous permet d'y remarquer des régularités dans l'ordre et la succession des phénomènes, nous conduit à penser qu'il existe des lois qui gouvernent la nature. C'est par exemple le cas des lois physiques : la chute des corps s'effectue toujours selon une trajectoire et une vitesse précises (un mouvement rectiligne uniformément accéléré, correspondant, en référentiel terrestre, à $9,81 \text{ m.s}^{-2}$). Toutefois, ne peut-on pas aussi considérer que la nature est à l'origine de lois ? En effet, l'observation de la nature peut aussi nous servir de modèle de comportement et d'action, et en ce sens nous prescrire elle-même des lois au sens d'obligations générales impératives.

Corrigé du e)

Doit-on donc plutôt penser que la nature est soumise à des lois ou bien qu'elle est prescriptive de lois ?

Corrigé de l'exercice 2

Corrigé du a)

L'expression « chassez le naturel, il revient au galop » signifie que l'on a toujours tendance à revenir aux tendances de notre « nature » profonde et de notre caractère, quoiqu'on cherche à le changer artificiellement.

Corrigé du b)

Le terme « naturel » peut renvoyer soit à ce qui n'est pas le produit de l'activité humaine, soit à ce qui est propre à un individu, ce qui découle des qualités spécifiques d'un être.

Corrigé du c)

Chasser peut renvoyer soit à l'idée d'une poursuite délibérée (comme dans l'expression « chasser une proie »), soit à l'idée, contraire, d'une expulsion, de rejet (comme dans l'expression « chasser un intru »).

Corrigé du d)

La formulation en « peut-on » renvoie à une interrogation sur les conditions de possibilité d'un acte, que ces conditions soient d'ordre logiques, matérielles, morales ou juridiques. Ici, on pourrait par exemple s'intéresser à la question de la possibilité logique et psychologique d'une attitude consistant à rejeter nos tendances et conduites naturelles. La formulation en « doit-on » est quant à elle une interrogation sur la légitimité voire la normativité (morale, juridique) d'un acte. Ici, on pourrait par exemple s'intéresser à la question de savoir s'il est moralement exigé de nous que nous renoncions à nos tendances et conduites naturelles.

Corrigé du e)

« Peut-on », en anglais, peut se traduire aussi bien par « can we » (qui a le sens d'avoir la possibilité logique de), « are we able to » (qui a le sens d'avoir la capacité à) ou encore « may we » (qui a le sens d'avoir l'autorisation de).

Corrigé du f)

« Doit-on chasser le naturel ? » soulève le problème suivant : d'un côté, il semble que la vie sociale exige de chasser le naturel au sens où il faut, pour assurer une certaine forme de coexistence pacifique, rejeter un certain nombre de nos tendances spontanées et irréfléchies, par exemple nos pulsions. Toutefois, bien qu'il semble y avoir une exigence morale et politique à « chasser le naturel », on peut remarquer d'autre part que le fait d'adopter une conduite entièrement artificielle et fausse, en ce qu'elle ne correspondrait pas à notre individualité et notre « nature » profonde, apparaît aussi comme une attitude dont on ne semble pouvoir faire une prescription morale : cela reviendrait, en un sens, à recommander l'adoption d'une conduite hypocrite, inauthentique et insincère. On peut donc se demander s'il vaut mieux chasser le naturel, au sens où il serait moralement exigible de l'exclure, ou bien s'il ne vaudrait pas mieux le chasser au sens, cette fois, où il faudrait rechercher et « capturer » le naturel, afin de vivre une existence authentiquement morale.

Corrigé de l'exercice 3

Corrigé du a)

Altérer est un verbe qui signifie soit modifier, soit abîmer.

Corrigé du b)

La culture peut être définie comme ce qui s'oppose à la nature, comme ce qui regroupe tout ce qui est artificiel et donc non fondamental, et comme ce qui définit notre humanité puisqu'elle une création humaine.

Corrigé du c)

La nature humaine peut être définie comme ce qui est commun en chacun de nous, un dénominateur commun de tous les comportements observables. Ce peut-être aussi l'intégralité de nos capacités et états psychiques innés. Enfin, elle peut désigner un trait caractéristique que la culture ne peut modifier, un déterminisme.

Corrigé du d)

Le verbe « altérer » sous-entend un rapport conflictuel entre deux notions bien distinctes : nature et culture. L'idée sous-jacente est précisément qu'il existe une dichotomie entre nature et culture en l'homme. Mais cette dichotomie (séparation stricte) ne signifie pas qu'il y a forcément conflit (l'altération reste donc à penser).

Corrigé du e)

On peut envisager que la culture soit l'expression de la nature humaine. Ainsi Aristote considère la cité (l'État) comme la conséquence de la sociabilité naturelle de l'homme.

Corrigé du f)

Nous avons à première vue de bonnes raisons de penser que la nature humaine est altérée par la culture car on définit généralement la culture comme ce qui s'oppose à la nature ; toutefois, il semble que nous ayons également de bonnes raisons de penser que cette altération est relative car notre culture peut être comprise comme étant l'expression particulière de notre nature.

Corrigé du g)

Doit-on plutôt penser que nature et culture s'opposent ou bien qu'elles se complètent ?

Corrigé du h)

Opposer ou relier nature et culture est possible s'il s'agit de deux notions bien distinctes. Mais s'il s'agit de notions enchevêtrées comme le dit Merleau-Ponty, la question de leur rapport ne se pose plus.

Corrigé de l'exercice 4

Corrigé du a)

Connaître suppose de pouvoir rendre compte de l'intelligibilité globale d'un domaine. Expliquer c'est rendre raison d'un fait en déployant ses causes, donc expliquer c'est déplier. Ainsi, je connais les mathématiques, mais j'explique comment faire une multiplication.

Corrigé du b)

Un phénomène est « ce qui apparaît », c'est donc la partie sensible et perceptible du réel (du grec *phainomenon*). La nature désigne toute la réalité créée en dehors de l'activité humaine. Les phénomènes ne sont donc que ce qui apparaît de la nature.

Corrigé du c)

« Suffit-il » introduit l'idée d'une restriction légitime. On peut donc se servir de la distinction entre en fait et en droit ou de la distinction conceptuelle entre suffisance opératoire et suffisance rationnelle. C'est-à-dire que cela peut suffire pour mener des actions (suffisance opératoire) sans être légitime du point de vue de la logique (suffisance rationnelle).

Corrigé du d)

On peut le penser car la nature n'est pas intégralement perceptible. Les phénomènes ne sont que des apparences, on peut donc rater l'essentiel en se concentrant sur les phénomènes. Ainsi, en observant le phénomène des marées, nous sommes encore très loin de comprendre l'importance de la lune dans ce processus, puisqu'elle **n'apparaît** pas reliée aux mouvements de l'eau.

Corrigé du e)

Soit on considère que la nature est entièrement phénoménale alors il suffit, de fait, d'observer tous les phénomènes pour la connaître, soit on considère qu'une part nous est inaccessible par la sensibilité et alors il est impossible de rendre compte de la rationalité du tout à partir de ce qui n'est qu'un ensemble de manifestations apparentes.

Corrigé du f)

Doit-on plutôt penser qu'il nous faut connaître la nature pour en expliquer les phénomènes ou bien qu'il suffit d'en expliquer les phénomènes pour connaître la nature ?

Corrigé de l'exercice 5

Corrigé du a)

Mauvais peut signifier :

- ce qui manque de qualité, une mauvaise performance par exemple.
- ce produit l'inverse du bien moral, une mauvaise action par exemple.
- ce qui n'est pas agréable, le mauvais goût d'un médicament par exemple.

Corrigé du b)

Naturel peut signifier :

- ce qui est spontané, il a agi naturellement, par exemple.
- ce qui est produit sans modification humaine, un produit naturel, par exemple.
- ce qui est sans artifice, un comportement naturel, par exemple.

Corrigé du c)

La possibilité peut désigner la capacité physique, la capacité légale ou la capacité morale. Ici, la capacité légale n'a pas beaucoup de sens, on peut difficilement se demander « un phénomène naturel est-il légalement mauvais ? ». La capacité morale peut avoir du sens si l'on étend le naturel à la nature humaine, on peut se demander : un trait de notre nature peut-il être moralement contraire au bien ? La capacité physique fait sens, un poison naturel peut-être dit mauvais.

Corrigé du d)

La première idée implicite est que le naturel est bon. C'est ce présupposé qui rend possible l'éventualité du contraire. C'est évidemment critiquable, la prédatation est naturelle, la mort ou des poisons aussi, nous n'irions pas jusqu'à dire qu'ils sont bons.

La deuxième idée implicite est que l'on peut attribuer une valeur (ou la refuser) à ce qui est naturel. Si l'on déclare au contraire que la nature n'est pas sujette aux jugements de valeur, ce sujet perd son sens et son intérêt. Il n'est pas évident que nos valeurs soient naturelles. Au contraire, on peut prétendre à la suite de Nietzsche que nos valeurs sont des inventions culturelles contraires à la nature. Dans ce cas, juger de la valeur de la nature revient à produire une faute de raisonnement, puisqu'il s'agit de lui appliquer une grille de lecture qui lui est par définition hétérogène.

Corrigé du e)

Si l'on considère que le naturel est globalement bon, on peut se demander si un trait naturel qui produit une déficience morale ou opératoire peut être qualifié moralement et logiquement de mauvais ou s'il ne vaut pas mieux disqualifier le jugement de valeur en ce qui concerne la nature.

Corrigé de l'exercice 6

Corrigé du a)

Une relation d'équivalence : est-ce équivalent de respecter d'une part, de renoncer à transformer d'autre part ?

Corrigé du b)

- Une définition : que veut dire « naturel », est-ce que cela signifie normal ?
- Une relation d'équivalence : est-ce équivalent de dire naturel et de dire normal ?

Corrigé du c)

Une relation de dépendance : c'est parce que nous avons des connaissances (condition de dépendance, *sine qua non*) que nous aurions du pouvoir sur la nature.

Corrigé du d)

Un jugement de valeur : le raisonnable est ce qui est souhaitable moralement, il s'agit donc de définir une valeur (légitimité) de notre projet (maîtrise de la nature).

Corrigé du e)

Une restriction : peut-on réduire la culture à n'être qu'une seconde nature ?

Corrigé du f)

Une définition : il s'agit de définir l'expression « vivre conformément à la nature ».

Corrigé du g)

Une exclusion : on demande si un comportement (respecter) suppose d'en exclure un autre (exploiter).

Corrigé de l'exercice 7

Corrigé du a)

La nature peut désigner :

- L'ensemble des êtres vivants ou inertes (la nature au sens d'univers)
- L'ensemble des êtres vivants ou inertes non modifiés par l'homme (la nature opposée à la technique)
- Les traits psychiques et comportements innés d'une espèce (la nature au sens d'instinct)

Les droits peuvent désigner :

- L'ensemble des règles et lois qui régissent les rapports sociaux (droits civils)
- L'ensemble des revendications légitimes d'un sujet, soit parce qu'il appartient à l'humanité (droits naturels) soit parce qu'il fait partie d'une société (droits civils)

Corrigé du b)

Avoir des droits suppose que l'on soit reconnu comme « personne » c'est-à-dire un être libre de se décider, revendiquant une dignité, ayant à rendre compte de ses actes. Une personne n'est donc pas un objet ou un outil, elle vaut pour elle-même, et non en tant que ressource. Avoir des droits (et des devoirs) implique donc la reconnaissance d'une qualité morale, juridique et sociale.

Corrigé du c)

Ces droits sont habituellement accordés aux humains dans leur ensemble au nom des droits naturels, et aux citoyens dans le cadre du pacte civil (droits civils). Ce qui exclut les animaux, les entités naturelles végétales, et les écosystèmes qui abritent les vivants (fleuves, montagnes etc.).

Corrigé du d)

Les droits naturels ne sont attribués par personne, puisqu'ils tirent leur légitimité de la nature de l'homme. Cette nature étant sujette à débats philosophiques, il est possible de répondre que c'est la philosophie qui réfléchit à ces droits qu'elle n'attribue cependant pas. Les droits civils sont attribués par la constitution et le pouvoir législatif.

Corrigé du e)

Au sens premier elle n'est pas une personne juridique. Précisons qu'une personne juridique n'est pas une personne physique, il peut s'agir d'un être abstrait (association, entreprise, etc.). Cependant, même dans ce cas, la personne juridique doit être reconnue par une institution (préfecture, registre du commerce) et être représentée (président, directeur).

Corrigé du f)

Personne ne peut la représenter dans son ensemble, puisque personne ne peut se dire son propriétaire ou son bienfaiteur au sens de l'intégralité de la nature. Il s'agit plutôt de refonder un contrat naturel basé sur une conception générale du respect naturel traduite en une représentation locale concernant une part de la nature. Au nom du respect de la nature, telle association va tenter de protéger tel écosystème en représentant « ses » intérêts.

Corrigé du g)

Le problème central est que le droit est toujours adossé à l'humain, soit comme personne physique, soit comme personne morale. Or l'homme est essentiellement défini par son appartenance à une culture, à l'exception remarquable de la définition des droits naturels. Donc le problème c'est que reconnaître des droits à la nature reviendrait à reconnaître les droits naturels de l'homme. Ainsi, on peut comprendre que le droit naturel de l'homme à la vie (l'alimentation, par exemple) permette d'établir un droit de la nature à produire des ressources vitales. Mais alors ce n'est pas le droit de la nature, mais celui de l'homme à vivre durablement dans la nature, qui est établi.

Corrigé du h)

Un véritable droit de la nature supposerait d'établir une équivalence entre les droits d'un être naturel (un fleuve par exemple) et les droits des hommes. Mais, si cela peut paraître séduisant, se pose une difficulté de représentation. Par exemple, quand la haute cour de l'Uttarakhand reconnaît au Gange un statut juridique complet, donc avec droits et devoirs, elle doit aussi désigner des « parents » du Gange qui est de fait « mis en tutelle ». Ces « parents » se sont d'ailleurs inquiétés qu'on puisse leur reprocher les inondations et les noyades liées au fleuve.

Corrigé du i)

Pour pouvoir reconnaître à la nature des droits, il faut la considérer comme un sujet juridique, c'est-à-dire l'assimiler à ce qu'elle n'est pas. Mais ne lui reconnaître aucun droit signifierait qu'on la considère comme une simple ressource et conséquemment cela aboutirait à ne pas reconnaître certains droits naturels de l'homme.